

Lorsque les frontières de l'existence humaine sont en jeu, lorsque l'extrême vulnérabilité de la personne rend aléatoire tout acte médical et tout jugement sur son état de conscience, lorsque tous les repères vacillent et que le doute remplace la certitude, le risque de basculer du légal à l'illégal devient particulièrement prégnant. Protecteur des valeurs fondamentales de la société, le droit pénal est alors sollicité aux fins de préservation de la vie humaine.

Intégrée dans le Code de la santé publique, la loi Léonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie entend permettre d'accompagner la personne avec humanité, discernement et compréhension. Son incidence pénale n'est pas négligeable car elle autorise certaines pratiques médicales. Malheureusement ce texte est méconnu, mal compris et peu appliqué. C'est même plus généralement l'ensemble des droits des malades et leur articulation avec les règles de droit pénal de fond et de forme qui sont l'objet de confusions conduisant à une surestimation ou à une sous-estimation du risque pénal. Il devient donc impératif de clarifier l'obscurité sémantique et les multiples malentendus qui désorientent aussi bien les citoyens que les professionnels.

Tel est l'objectif du présent colloque qui se propose, par une approche pluridisciplinaire, d'explicitier les situations médicales de fin de vie en les confrontant aux lois pénales existantes ou à venir, mettant ainsi à l'épreuve le dispositif juridique avec les pratiques professionnelles qui soulèvent le plus de questions.

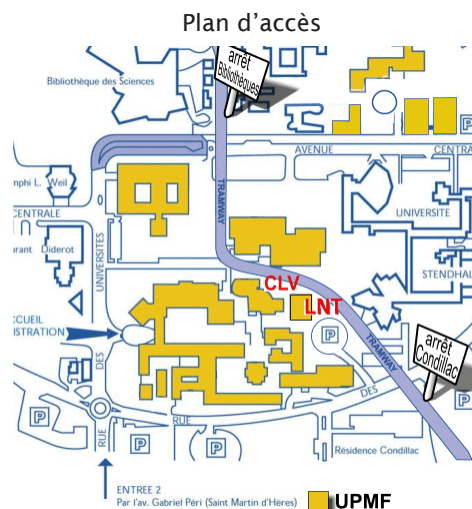
« Fin de vie et droit pénal »

Le Risque Pénal Dans Les Situations Médicales De Fin De Vie



Entrée libre
Inscription sur
crj.upmf-grenoble.fr
Contact CRJ : 04 76 82 58 14
crj@upmf-grenoble.fr

Amphi G
Centre de Langues Vivantes
de l'UPMF
77 rue des Universités
Domaine universitaire
38400 St Martin d'Hères



10 octobre 2013

8h30 - 17h30

Amphi G

Centre de Langues Vivantes, UPMF
GRENOBLE

8h30

Propos introductifs

Pr. C. Ribeyre, Directeur de l'Institut de sciences criminelles de Grenoble

Présidence

Pr. P. Maistre du Chambon, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Grenoble

9h-9h20

Les pratiques médicales de fin de vie : cadre juridique général

Pr. J.-R. Binet, Université de Franche-Comté

9h20-9h40

Les pratiques médicales de fin de vie : aspect pénal

Pr. B. Py, Université de Poitiers

9h40-10h20

Les pratiques médicales de fin de vie : aspects de droit comparé

A. Crespo (Juriste – Unité des affaires juridiques – CHUV Lausanne)

et

Pr. X. Pin, Université Lyon 3

10h20-11h

Les pratiques médicales de fin de vie : approche extra-juridique

E. Fournier (philosophe, Paris 5 Descartes - CERSES)

et

C. Gucher, (Sociologue, Université Grenoble Alpes)

11h-11h30

Les pratiques médicales de fin de vie : perspectives d'avenir

Pr. R. Aubry (Soins palliatifs, CHRU Besançon – Président de l'Observatoire National de la Fin de Vie et membre du Comité Consultatif National d'Ethique)

11h30-12h30 : Débat

Présidence

Pr. L. Barret, Médecine légale - CHRU Grenoble

14h-14h30

Le risque pénal en fin de vie : pratiques d'anesthésie-réanimation

Pr. L. Puybasset (neuro-réanimation chirurgicale - APHP Pitié-Salpêtrière) / **Pr. P. Mistretta**, Université de Picardie

14h30-15h

Le risque pénal en fin de vie : pratiques de neuro-pédiatrie

Pr. I. Desguerre (Neuro-pédiatrie - APHP Necker) / **E. Terrier**, MCF, Université de Montpellier 1

15h-15h30

Le risque pénal en fin de vie : pratiques de néphrologie

Dr. J. Maurizi-Balzan (Néphrologie – CHRU Grenoble) / **L. Cimar**, MCF, Université Grenoble Alpes

15h30-16h

Le risque pénal en fin de vie : pratiques de soins palliatifs

Pr. G. Laval (Soins palliatifs - CHRU Grenoble) / **A.G. Robert**, MCF, Université Grenoble Alpes

16h-16h45 : Débat

avec **Dr. O. Moreaud**, Neurologie – CHRU Grenoble

Dr. V. Scolan, Médecine légale – CHRU Grenoble

16h45-17h15

Rapport de synthèse

J. Pradel, Professeur émérite de l'Université de Poitiers, Directeur honoraire de l'Institut de sciences criminelles de Poitiers